

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 février 2008

CP 08/02-24

**DEVOLUTION DU MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE ET
LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES A USAGE DE SALLES
DE CLASSES POUR LE COLLEGE OLYMPE DE GOUGES A
MONTAUBAN**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, une consultation a été lancée en vue de conclure le marché relatif à la fourniture et à la location de bâtiments modulaires à usages de salles de classes pour le collège Olympe de Gouges à Montauban.

Compte tenu du montant global de la consultation, ce marché a été lancé selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié en date du 11 décembre 2007 dans le BOAMP et sur le site internet du Conseil Général en fixant la date limite de remise des plis au 4 janvier 2008 à 17 heures.

Les plis ont été ouverts et analysés en fonction des critères fixés à l'article 7 du règlement de la consultation et pondérés de la manière suivante :

- Moyens et organisation mis en oeuvre : 30 %
- Prix : 70 %

La commission d'appel d'offres réunie le 21 janvier 2008, au vu du rapport d'analyse des offres a décidé d'attribuer le marché selon les conditions ci-après définies :

Marché	Désignation	Attributaire	Offre (H.T)	Options (H.T)	Total (H.T)
<u>N°30/08</u>	Fourniture et location de bâtiments modulaires à usages de salles de classes pour le collège Olympe de Gouges à Montauban	LOCALU (31)	140 613,61 € /		140 613,61 €
TOTAL H.T			140 613,61 € /		140 613,61 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 21 janvier 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que l'exécution des travaux sera confiée à l'entreprise suivante, retenue par la Commission d'appel d'offres :

Marché	Désignation	Attributaire	Offre (H.T)	Options (H.T)	Total (H.T)
N°30/08	Fourniture et location de bâtiments modulaires à usages de salles de classes pour le collège Olympe de Gouges à Montauban	LOCALU (31)	140 613,61 € /		140 613,61 €
TOTAL H.T			140 613,61 € /		140 613,61 €

Ainsi, le montant du marché s'élève à 140 613,61 €HT soit 168 173,88 €TTC ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes, bordereaux de prix supplémentaires et actes spéciaux de sous traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,